



Vide Grenier D'automne

Dimanche 11 octobre 2026
Sous la criée D'Etel

Particuliers, professionnels et associations

- 5€ Le mètre linéaire avec table et chaise.
- 4 € Le mètre linéaire sans matériel

Buvette et petite restauration sur place

Pour tous renseignements et inscriptions :
sophie.hereng@laposte.net ou au 06.81.79.28.09

De 7h00 à 18h pour les exposants

De 8h00 à 17h00 pour les visiteurs

Entrée à 1€ gratuit pour les moins de 18 ans

Les bénéfices de cette journée permettront d'aider à financer les projets pédagogiques de notre école ! Merci pour votre participation !!!



RESERVATION

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :EMAIL :

Pièce d'identité (Joindre une photocopie)

N° : Délivrée le : Par :

Je réserve : mètresX 5 € =

Je réserve : mètres x 4€ =

Joindre un chèque du montant total à l'ordre de « APEL Ste Anne » à transmettre à APEL Ste Anne – Rue Men Glas – 56410 ETEL)ou à déposer à la ferme du sach rue du sach à etel.

Attestation sur l'honneur indispensable à votre inscription

Je soussigné Né (e) le à
..... Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à ventes de déballage dans l'année civil,
accepter les clauses du règlement général.

Fait à : Le :
Signature

REGLEMENT

Art 1 : Le troc et puces de l'APEL Ste Anne s'adresse aux collectionneurs, particuliers, associations, professionnelles et déballeurs d'un jour.

Art 2 : Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur en cas de vol, casse ou préjudice. Il lui incombe ou non de pourvoir leur assurance.

Art 3 : Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

Art 4 : Les inscriptions seront enregistrées et validées uniquement lorsque les bulletins dûment remplis et accompagnés seront parvenus aux organisateurs.

Art 5 : Les exposants seront prêts à recevoir le public dès 9h00 et s'engagent à ne pas remballer avant 17h00 Art 6 : En cas d'annulation par l'organisateur, les règlements seront réexpédiés aux déballants. Art 7 : Les emplacements non occupés à 9h00 seront déclarés vacants et réattribués en cas de demande. Art 8 : Chaque exposant devra se munir d'une pièce d'identité.

RAPPEL : Les moins de 18 ans restent sous la responsabilité d'un adulte.